

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez ? Faites surveiller votre domicile par la gendarmerie.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie soit en personne ou par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) auprès de la gendarmerie de Nort-Sur-Erdre.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne sur le site du ministère de l'intérieur. Il est à remplir et à imprimer avant de rendre sur place pour finaliser la demande.



ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

> Ministère de l'intérieur



Mairie d'Héric

12 rue de l'Océan
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00